



Terre, Eau, Semences Paysannes, Une lutte commune pour l'AgroEcologie Paysanne !

Pas de souveraineté alimentaire sans souveraineté semencière

Nos systèmes semenciers paysans sont performants...

En Afrique de l'Ouest, la grande majorité des semences issues de la biodiversité naturelle, cultivée et élevée, sont paysannes. Développées par les communautés paysannes et gérées par les systèmes semenciers paysans autonomes, elles sont essentielles à nos systèmes alimentaires et pour nos modes de production en agroécologie paysanne.

Nos semences paysannes sont librement reproductibles. Grâce à nos pratiques et techniques paysannes, grâce à nos savoirs faire et à nos règles collectives qui garantissent leur qualité, nous les sélectionnons, reproduisons et diffusons chaque année dans nos champs et nos terroirs. Les échanges de semences paysannes entre les paysans de différents terroirs contribuent à l'enrichissement des connaissances et augmentent notre capacité à nous adapter au changement climatique.

...mais ils sont aujourd'hui fortement menacés :

- **Par la promotion du système semencier conventionnel, la manipulation des réglementations semencières et des droits de propriété intellectuelle.**

Sous l'impulsion de différents acteurs (Etats, les bailleurs, recherches, ONG, OP...) le système conventionnel des semences commerciales soi-disant « semences améliorées ou à haut rendement » se propage. Ces semences plus gourmandes en intrants chimiques de synthèse et qui font souvent l'objet de droit de propriété intellectuelle, mettent les paysans sous dépendance et leur font perdre leur autonomie semencière.

Les réglementations semencières nationales sont presque exclusivement focalisées sur le système des semences certifiées, commerciales. Depuis plus de 10 ans, nos Etats ont enclenché un processus d'harmonisation sous régional des lois semencières avec pour objectif d'ouvrir le marché ouest africain aux entreprises semencières.

Alors que l'OAPI est déjà membre de l'UPOV 91, les pays africains subissent aussi d'énormes pressions pour les faire adhérer individuellement à UPOV 91, ce qui faciliterait la mise en œuvre des DPI (Droit de propriété intellectuelle).

- **Par l'introduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) et les nouvelles manipulations génétiques**

Malgré que le coton Bt au Burkina Faso ait mené à un fiasco total, l'industrie, des fondations et certains Etats continuent à promouvoir les OGM en Afrique de l'Ouest. Des expérimentations sont en cours dans plusieurs pays de la sous-région et l'introduction prévue de niébé Bt dans certains pays de la sous-région est une grave menace pour une culture vivrière essentielle et nos systèmes alimentaires. L'industrie des biotechnologies a déjà développé des nouvelles techniques de manipulation génétique. Une fois relâchées, il sera difficile d'identifier ces nouveaux OGM et de protéger nos champs contre la contamination.

- **Par la dématérialisation des ressources génétiques et le vol des connaissances paysannes**

Depuis une vingtaine d'années, de nouvelles techniques permettent de séquencer de plus en plus rapidement le génome des organismes vivants pour constituer des bases de données électroniques

permettant à l'industrie d'avoir accès aux informations génétiques pour leurs nouvelles sélections par forçage génétique. En détournant les obligations d'accords internationaux, l'industrie cherche à breveter les séquences génétiques et les connaissances paysannes associées, sans le consentement de communautés paysannes ni sans aucune contrepartie. Ces agissements de l'industrie se font dans le mépris total de nos droits collectifs sur nos semences et dans la négation des systèmes semenciers paysans.

Nous avons des droits collectifs sur nos semences paysannes

Et pourtant, nos pays ont ratifié des textes internationaux, notamment le Traité International sur les ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation, qui garantissent les droits aux paysannes et paysans de :

- Conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences ;
- Protéger leurs connaissances traditionnelles associées aux systèmes semenciers paysans ;
- Participer à la prise de décision sur les questions relatives aux systèmes semenciers à tous les niveaux.

En septembre 2018, le Conseil des Droits Humains a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, qui réaffirme ces droits.

Aussi, à l'instar du droit international reconnaissant les droits des paysannes et paysans sur leurs semences,

Nous exigeons de nos Etats de :

- Mettre en œuvre des dispositions juridiques, aux niveaux national et sous-régional, qui reconnaissent et protègent de manière effective les droits des paysannes et paysans sur leurs semences et les systèmes semenciers paysans;
- Réorienter les politiques semencières, agricoles et alimentaires, nationales et régionales, vers l'Agroécologie Paysanne ainsi que la recherche agricole et la formation en soutenant des programmes de co-construction des savoirs en Agroécologie Paysanne;
- Arrêter les dérives de la recherche et les abus de l'industrie semencière qui accaparent les ressources et les connaissances des communautés paysannes ;
- Appliquer rigoureusement le principe de précaution reconnu par les textes internationaux qu'ils ont ratifiés, y compris aux organismes développés par des techniques génétiques non transgéniques (fusion cellulaire, mutagenèse etc.) et le forçage génétique ;
- Refuser d'adhérer à l'UPOV 1991 et tout autre cadre qui promeut la privatisation des semences, des ressources génétiques d'Afrique et des connaissances des communautés;
- Promouvoir et renforcer les systèmes semenciers paysans en Agroécologie Paysanne et soutenir les initiatives telles les fêtes et foires de semences paysannes, les cases de semences paysannes...;
- Permettre aux paysannes et paysans de participer de manière effective et en toute transparence aux prises de décisions en lien avec l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation, notamment liés aux semences ;

Nos systèmes semenciers paysans sont légitimes, fonctionnels et constituent le socle de la souveraineté alimentaire !

Nous continuerons à gérer, sélectionner, reproduire et diffuser nos semences paysannes dans nos terroirs !

Nous continuerons à nous battre pour nos droits collectifs sur nos semences paysannes et pour faire reconnaître nos systèmes semenciers paysans !